



# **RESULTATS DES VOTES : AGO DU 20 MAI 2019**

# L'an deux mille dix neuf, Le Lundi 20 Mai à 11 heures,

Les actionnaires de la société **AGMA S.A.**, Société Anonyme au capital de 20.000.000,00 DH et dont le siège social est à Casablanca-102, Rue Abderrahmane Sahraoui (ci-après, la « **Société** »), se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation du Conseil d'administration.

Après un échange de vues, personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée.

#### PREMIERE RESOLUTION

### Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée comme suit :

• Nombre d'actions pour lesquelles les votes ont été valablement exprimés : 100 073 actions représentant 50,04% du capital social

Nombre total des votes valablement exprimés : 100 073

Ont voté pour : 100 073
Ont voté contre : 0
Se sont abstenus : 0

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

#### Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée comme suit :

• Nombre d'actions pour lesquelles les votes ont été valablement exprimés : 100 073 actions représentant 50,04% du capital social

Nombre total des votes valablement exprimés : 100 073

Ont voté pour : 100 073
Ont voté contre : 0
Se sont abstenus : 0

### TROISIEME RESOLUTION

# Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée comme suit :

• Nombre d'actions pour lesquelles les votes ont été valablement exprimés : 100 073 actions représentant 50,04% du capital social

• Nombre total des votes valablement exprimés : 100 073

Intermédiaire d'Assurances régi par la loi n° 17.99 portant code des assurances.

Ont voté pour : 100 073
Ont voté contre : 0
Se sont abstenus : 0





#### **QUATRIEME RESOLUTION**

#### Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée comme suit :

- Nombre d'actions pour lesquelles les votes ont été valablement exprimés : 100 073 actions représentant 50,04% du capital social
- Nombre total des votes valablement exprimés : 100 073

Ont voté pour : 100 073
Ont voté contre : 0
Se sont abstenus : 0

## **CINQUIEME RESOLUTION**

### Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée comme suit :

- Nombre d'actions pour lesquelles les votes ont été valablement exprimés : 100 073 actions représentant 50,04% du capital social
- Nombre total des votes valablement exprimés : 100 073

Ont voté pour : 100 073
Ont voté contre : 0
Se sont abstenus : 0

#### SIXIEME RESOLUTION

# Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée comme suit :

- Nombre d'actions pour lesquelles les votes ont été valablement exprimés : 100 073 actions représentant 50,04% du capital social
- Nombre total des votes valablement exprimés : 100 073

Ont voté pour : 100 073
Ont voté contre : 0
Se sont abstenus : 0

#### SEPTIEME RESOLUTION

#### Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée comme suit :

- Nombre d'actions pour lesquelles les votes ont été valablement exprimés : 100 073 actions représentant 50,04% du capital social
- Nombre total des votes valablement exprimés : 100 073

Ont voté pour : 100 073
Ont voté contre : 0
Se sont abstenus : 0

Autorisation de L'ACAPS N° C1352AD2019286 du 16/05/2019 - ICE : 001644742000021. RC : 29351 CASA - CNSS : 1738808 - PATENTE : 35500953 - IF : 01084915 - TVA : 855130.

Intermédiaire d'Assurances régi par la loi n° 17.99 portant code des assurances.